

TERMES DE RÉFÉRENCE

Appel à consultation référence **06'/2024**

(Rectifié)

Ateliers de Formation des facilitateurs/trices de la région de TTA et de l'Oriental

1. A propos du REMESS

Le réseau marocain d'économie sociale et solidaire (REMESS) est un réseau créé en 2006 à partir d'un parterre de 24 associations, le REMESS a pour but de lutter contre les inégalités et l'exclusion au Maroc. Le REMESS compte plus de 852 Adhérents, agissant dans le domaine de l'économie sociale et des activités génératrices de revenu et créatrices d'emploi. En effet le REMESS s'inscrit dans le concept de l'Économie Sociale et Solidaire, qui défend une approche démocratique de l'économie, où les rapports sociaux priment sur l'intérêt individuel et sur le profit.

Le réseau est composé des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, de groupement d'intérêts économiques et des syndicats professionnels qui participent au développement humain et inclusif en respectant l'environnement et la culture marocaine. Dans cette logique, le REMESS œuvre également au renforcement du lien entre les acteurs institutionnels et la société civile grâce à une équipe compétente et solide.

2. Contexte du projet

Le projet: "Renforcement institutionnel des acteurs de l'ESS pour un développement inclusif et endogène" s'aligne sur la stratégie nationale de l'Économie Sociale et Solidaire 2022-2032 qui vise à renforcer l'ancrage territorial de l'ESS au Maroc, ainsi que sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 4, 5, 8, et 10.

L'objectif global du projet est d'encourager l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'Économie Sociale et Solidaire dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA) et de l'Oriental, à travers diverses initiatives et formations ciblées.

Les ateliers de formation en entrepreneuriat social proposés dans le cadre de l'activité 1 visent à doter les facilitatrices et facilitateurs des compétences nécessaires pour renforcer leur capacité en matière d'entrepreneuriat social.

Ces ateliers contiennent des thématiques essentielles tels que la loi 112-12, Business Plan, et ainsi que la gestion interne de coopérative.

Dans ce contexte, l'activité 1 revêt une importance capitale pour atteindre les objectifs du projet dans son ensemble. Elle constitue la première étape vers l'autonomisation des femmes et des jeunes coopérants en renforçant leurs compétences.

Les résultats attendus :

Renforcer les compétences des 20 facilitatrices/eurs en matière de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat social.

3. Objectif de la prestation

La durée totale de la formation est de 5 Jours qui aura lieu au siège du REMESS à Salé

Animer des ateliers de formation sur les thématiques suivantes :

- La gestion de coopérative **(03 jours);**
 - Comptabilité, déclarations sociales et déclaration du bilan d'exercice,
 - Aspect juridique (La loi des coopératives 112.12 et autres lois pertinentes...),
 - Gouvernance (la préparation des assemblées générales, règlement des différends, répartition des bénéfices, ...),
 - Recherche de financement.
- Economie sociale et solidaire (ESS) **(02 jours);**
 - Sensibilisation à l'ESS,
 - Elaboration du Business Plan/Business Model.

NB: (le 1/3 du temps de formation sera dédié à la théorie et les 2/3 restants à la pratiques)

4. EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNALITÉS

- **Approche de genre** : Il est crucial d'intégrer une approche de genre dans le développement de la formation et du contenu. Cela inclut l'utilisation d'un langage inclusif et des adaptations spécifiques à la réalité de l'entrepreneuriat et des coopératives de femmes. Cette approche serait très bénéfique pour le développement de la formation et du contenu.

- **Interactivité et approche pratique**: Les ateliers de formation doivent être interactifs, centrés sur la pratique, et adaptés au niveau des facilitateurs/trices. L'accent sera mis sur des exercices concrets et des applications pratiques pour garantir une meilleure assimilation des concepts.

- **Qualité du contenu pédagogique**: Les formateurs doivent fournir un contenu pédagogique clair, structuré et accessible. Ils doivent également illustrer les concepts théoriques par des exemples concrets et pertinents, en lien avec les réalités du terrain.

- **Participation active et engagement**: Les sessions de formation doivent être organisées de manière à favoriser la participation active des participant.e.s. Les formateurs/trices devront créer un environnement propice à l'échange, permettant aux participant.e.s de poser des questions, d'exprimer leurs préoccupations spécifiques et de partager leurs expériences.

- **Langue de la formation:** Tous les modules et supports de formation doivent être disponibles en français et en arabe, afin de garantir une compréhension optimale pour tous les participant.e.s.

- **Méthodes pédagogiques dynamiques:** Une attention particulière sera accordée à l'utilisation de méthodes d'apprentissage dynamiques, telles que les jeux de rôle, les simulations et les exercices de groupe. Ces techniques permettront d'ancrer les connaissances et de développer des compétences pratiques tout en favorisant la collaboration et la réflexion collective.

5. Livrables

- **Évaluation et Questionnaire :**

- Élaboration d'un questionnaire pour évaluer la situation initiale (T0) et la situation après formation (T1) des facilitateurs/trices.
- Analyse détaillée des résultats, mettant en évidence les progrès réalisés et les domaines nécessitant un suivi ou un renforcement.

- **Programme de formation et supports pédagogiques :**

- Développement d'un programme de formation détaillé, adapté aux besoins spécifiques des bénéficiaires finaux, notamment les coopératives.
- Création de supports de formation complets, incluant des exercices pratiques, des présentations, et d'autres ressources essentielles pour l'animation des ateliers de formation et leur duplication ultérieure.

- **Kits didactiques :**

- Conception de kits didactiques spécialement destinés aux facilitateurs/trices, pour les aider à mener efficacement les formations.
- Préparation de kits didactiques adaptés aux membres des coopératives, pour soutenir leur apprentissage et leur participation active aux formations.

- **Rapports des ateliers :**

- Rédaction de rapports détaillés sur les ateliers organisés, incluant une description des activités menées, les points clés abordés, et une évaluation de la participation et des résultats obtenus.

- **Résumé des échanges et recommandations :**

- Compilation d'un résumé des échanges du groupe, mettant en lumière les principales discussions, les recommandations formulées par les participant.e.s, et les points d'amélioration identifiés.
- Inclusion de photos illustratives des sessions pour documenter visuellement les activités et l'engagement des participant.e.s.

Chaque livrable sera communiqué aux membres du comité de pilotage pour qu'ils puissent émettre leurs commentaires. Si le comité de pilotage juge que le travail effectué doit être complété et le livrable amendé en conséquence, Le prestataire disposera d'un délai d'une semaine pour s'y conformer sans coûts additionnels. La validation sera ensuite prononcée au maximum dans la semaine suivante, sans que le comité de pilotage ait besoin de se réunir à nouveau.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE

Les critères de sélection du prestataire seront basés sur son expérience dans l'organisation de formations dans le domaine de l'entrepreneuriat social ainsi que sur sa capacité à préparer des outils, tels que les malettes et les Kits pédagogiques.

7. MODALITÉS DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les prestataires intéressés sont invités à soumettre leur offre en respectant les modalités spécifiées dans l'appel d'offres. Les détails concernant la date limite de soumission, les critères d'évaluation et les coordonnées pour l'envoi des offres seront inclus dans l'appel d'offres officiel.

- Cv (s),
- Note méthodologique,
- Offre technique,
- Proposition financière détaillée (HT et TTC) et délai de livraison.

8. DÉLAIS ET LIEUX DE FORMATION

La prestation doit débuter au plus tard la 1ere semaine d'Octobre 2024.

Lieu de prestation des services : à Salé au siège du REMESS.

9. Procédure pour la soumission des propositions

Les soumissions devront être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : f.tazi@remess.ma qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions devront être envoyées au plus tard le **16-09-2024** avant minuit, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « Appel d'offre 2024 MU-REMESS »

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à l'adresse e-mail : Z.elbakraoui@remess.ma